



Demande de remise de peine ou d'amnistie

Par **Breit**, le **16/06/2017** à **14:11**

Bonjour,

ma question est dans le titre.

Suite à des problèmes familiaux (violence faite à mon ex femme , agression d'une personne avec une arme par destination (un bâton) et rixe avec la police) je suis passé à 3 reprises en 2 ans devant le tribunal correctionnel de ma ville . Je traversai à cette époque une période difficile, Alcoolisme dépression etc . La présidente du tribunal à ordonnée la confiscation de mes armes de chasse (qui n'apparaissent dans aucune de ces violences) assortie d'une interdiction d'acheter des armes pour 5 ans.

Cela fait bientôt 2 ans que j'ai été condamné et ma vie est depuis rentré dans l'ordre ,plus d'alcool plus de bagarres.

Je suis chasseur, pensez vous que je puisse demander une remise de peine (pour l'achat d'armes de chasse) et à qui je dois en faire la demande .

Merci de vos lumières.

Par **Tisuisse**, le **16/06/2017** à **14:37**

Bonjour,

Il n'existe pas, normalement, de remise de peine pour ces sanctions mais vous pouvez toujours en faire la demande au Juge d'Application des Peines (JAP).